

Le troisième point que je veux faire valoir, c'est que le gouvernement a agi unilatéralement en élaborant le bill à l'étude. Une seule conclusion s'impose: les provinces seront forcées de prendre des mesures de protection. Et elles disposent à cette fin de tout un arsenal. Il ne m'appartient pas d'énumérer tous les moyens qu'elles ont de déjouer les plans que le gouvernement a prévus dans le budget en interdisant la déduction des redevances et des impôts provinciaux. Or, tout gouvernement provincial déterminé à protéger les droits de ses citoyens contre des mesures unilatérales, comme c'est le cas dans ce budget-ci, du gouvernement fédéral, toute province, dis-je, quelle que soit la couleur politique de son gouvernement, sera portée à confier l'exploitation de la richesse en question à un organisme ou une société d'État provinciale, à affermer la gestion de cette société à l'entreprise privée et à nier ainsi le droit du gouvernement fédéral de taxer cette société de la couronne.

Il ne faudrait pas qu'une province soit forcée, à son corps défendant, de prendre des mesures de ce genre. La plupart savent en effet que, compte tenu des réalisations des sociétés de la couronne mises sur pied depuis 35 ou 40 ans au palier fédéral ou provincial, il arrive rarement qu'une telle société puisse s'engager dans l'exploitation des richesses naturelles et produire efficacement ou survivre aux risques inhérents. Pourtant, j'estime que cette mesure unilatérale va inciter bon nombre de provinces à s'engager dans cette voie. Et c'est cet aspect que je veux maintenant faire ressortir, le danger qui guette le genre de structure économique nécessaire à l'exploitation de nos ressources.

Ce n'est pas un sujet si éloigné de nous. Je me souviens qu'au début de l'industrie pétrolière dans l'Ouest, la Saskatchewan avait un gouvernement néo-démocrate. Il dut décider ce qu'il allait faire. A cette époque, le gouvernement était dirigé par un premier ministre qui siège maintenant à la Chambre. Il examina la situation, estima les sommes qu'il faudrait investir dans cette entreprise aléatoire, considéra la mentalité de la population de la province et regarda les choses bien en face. Il décida d'écrire une lettre, appuyée par une lettre du trésorier de sa province, à toutes les sociétés pétrolières, leur disant que tant qu'il serait premier ministre de la Saskatchewan, il n'y aurait aucune nationalisation ni socialisation d'aucune industrie extractive parce que cela comportait trop de risques. Dans sa lettre, il disait tout simplement que le gouvernement de la Saskatchewan pouvait mieux servir les intérêts des habitants de la province en obtenant le plus haut montant possible de redevances. Depuis lors, il a perçu des industries pétrolières un pourcentage de redevances plus élevé que les provinces voisines.

● (2020)

C'est la situation que nous allons devoir affronter en tant que nation. Il nous faut admettre que, au cours des 25 prochaines années, il nous faudra, pour les produits liés à l'énergie seulement, réunir 250 milliards de dollars. Aux États-Unis, le chiffre est quatre fois plus élevé. Ces sommes dépassent de loin les possibilités des plus grandes sociétés, même si les bénéficiaires sont trois ou quatre fois plus élevés qu'il y a quelques années. Elles ne peuvent réunir un dixième de la somme nécessaire. Le gouvernement, les sociétés et les particuliers devront donc unir leurs efforts pour satisfaire à ces lourdes exigences en

Droit fiscal

capitaux. Dans l'intérêt de l'industrie extractive et de l'industrie secondaire qui lui est liée, chaque palier de gouvernement, chaque entreprise et chaque particulier devrait au Canada se poser cette question: comment allons-nous nous y prendre pour relever tous ensemble cet immense défi?

Par son action, en particulier, par la loi sur l'administration du pétrole d'avril dernier, par le budget du 8 mai et celui du 18 novembre, le gouvernement a, plus que tout autre au cours des 25 dernières années, contribué à ruiner l'esprit de collaboration. Finalement, ce sont tous les Canadiens—tous ceux qui favorisent la propriété des particuliers et non la propriété publique—qui bénéficient de la collaboration. Dans ces perspectives, l'article dont nous discutons constitue la plus grande erreur que le gouvernement ait jamais commise.

Il est facile de comprendre l'attitude du gouvernement, si on la résume en un seul mot: «Confrontation». L'histoire du Canada, sa nature appellent la consultation, car, indépendamment de notre appartenance politique ou de nos origines ethniques, nous sommes tous Canadiens. Nous formons un seul pays. La confrontation n'est pas un concept nouveau dans le monde, mais la plupart d'entre nous espérons en être débarrassés, nous pensions entrer dans une ère de collaboration non seulement dans les rapports entre Canadiens, mais également dans nos relations avec l'étranger. Pourtant, nous constatons que le gouvernement adopte une politique délibérée de confrontation.

Je le répète, chaque fois que le gouvernement fédéral et les provinces se sont affrontés sur une question importante, le gouvernement fédéral a toujours perdu devant le front uni des provinces.

On trouve dans nos statuts des lois qui laissent à désirer. Mentionnons, par exemple, le Régime de pensions du Canada. Il ne résulte pas d'une initiative fédérale. Il provient d'une autre source. Lorsque toutes les provinces se sont donné la main, que le gouvernement fédéral a capitulé, le Régime de pensions du Canada est né. Tout ce que je puis en dire, c'est qu'il dupe les jeunes Canadiens en ceci que lorsque les jeunes d'aujourd'hui auront atteint l'âge de la retraite, il ne restera plus rien dans la caisse. Oui, le Régime est avantageux pour les vieux d'aujourd'hui, mais nous avons trahi nos jeunes pour réaliser un objectif qui sert mal notre pays. Tous les droits ne sont pas du côté du gouvernement fédéral, pas plus d'ailleurs que du côté des provinces. Ce régime, imposé au gouvernement fédéral par les provinces, est mauvais.

Laissez-moi vous dire ce qui va bientôt se produire dans le domaine des ressources naturelles. Si le gouvernement s'amène à la conférence des premiers ministres les 9 et 10 avril sans être disposé à faire quelque compromis que ce soit, il renforcera inévitablement l'unité provinciale. Je prévins le comité, avec toute l'insistance possible, que, si les provinces se donnent la main, si elles tiennent bon, le Canada en souffrira. Je n'aimerais pas voir les provinces obligées de se lancer tête baissée dans la création de sociétés de la Couronne parce que ce serait le seul moyen de mettre en valeur leurs ressources. Il y a place pour les sociétés de la Couronne, mais il y a place aussi pour le genre de rendement propre à l'entreprise privée. J'estime que les Canadiens doivent posséder le pays à titre individuel, et non à titre collectif, par l'intermédiaire d'un organisme d'État.